

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	52 (1964)
Heft:	43
Artikel:	Tableau chronologique des années où les femmes ont obtenu le droit de vote
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-270736

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

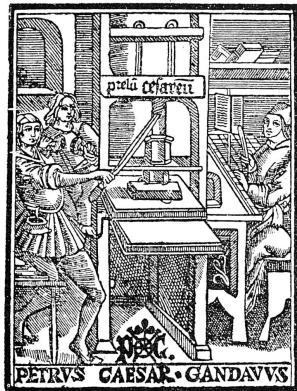
Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La femme dans la typographie

(Suite de la page 1)

clarait, dans un rapport officiel en 1883 : « le métier de compositeur peut facilement être exercé par des femmes, puisqu'il consiste à rester assis ou debout devant une casse et à



Marque d'imprimerie de Pierre de Keyser ou César. L'empereur suivant qui latinisa son nom, l'imprime à Orto, veuve du célèbre imprimeur Martin de Keyser, avait exploité l'imprimerie de son défunt mari, au XV^e siècle. C'est une compositrice qui est à la casse.

lever des lettres, rôle dans lequel les doigts agiles féminins assurent déjà une supériorité marquée, en attendant que les progrès actuels de l'instruction mettent les femmes au niveau des meilleurs ouvriers... »

AU XIX^e SIÈCLE

Les ouvrières typographes ne manquaient pas, à la fin du siècle dernier, à Londres, où elles avaient formé une société; il y en avait encore en France malgré l'opposition des syndicats; à Moscou fonctionnait une imprimerie dirigée par une dame Herbeck. Le travail commençait à 8 h. du matin pour finir à 6 h. du soir avec une interruption d'une heure pour le repas. Les ouvrières, au nombre de quatre-vingts, travaillaient en deux équipes à la demi-journée (voilà déjà le travail à temps partiel!). Elles avaient deux semaines de congé à Noël et une semaine et demie à Pâques, ce qui n'avait lieu dans aucune autre des typographies russes. Enfin, de l'aveu même de Mme Herbeck, depuis qu'elle employait des femmes, le travail était beaucoup mieux fait.

OSTRACISME DU XX^e SIÈCLE

Pour justifier l'ostracisme qui a frappé les femmes dans cette branche, on a prétendu que la profession d'imprimeur offre de graves inconvenients, que peu de ceux qui s'y adonnent atteignent 50 ans, parce qu'on est obligé de respirer un air vicié par les caractères composés de plomb, d'antimoine et d'étain. Ces questions ont été discutées et résolues grâce à une enquête faite avec soin dans un grand nombre d'ateliers de Paris. On vit, dans cette profession, aussi longtemps que dans tout autre.

« En Suisse romande, ajoute notre conférencier, les compositeurs et imprimeurs sont distingués par leur acharnement contre le travail des femmes. Un article de la Société typographique suisse interdit actuellement (en 1900) l'emploi des femmes et limite le nombre des apprenants pour des raisons économiques, financières et morales! »

Le conférencier cite encore une grève déclenchée en 1863, contre l'imprimeur bien connu Paul Dupont, pour l'obliger à congédier son atelier de femmes en invoquant la loi salique (!) comme base de cette prétention.

Ces quelques informations sur l'histoire de la femme dans la typographie (cette histoire n'est pas encore écrite, avis aux historiens), permettent de constater que la récente admission des jeunes filles à l'apprentissage de la typographie n'est qu'un retour tardif à une situation vieille de plusieurs siècles et qui avait subi une éclipse fort peu justifiée.



Marque de Jehan de Roigny, fameux imprimeur qui travailla à Paris, de 1529 à 1565. Il avait épousé une des filles de Josse Bade, imprimeur également. C'est une femme compositrice qui est à la casse.

Tableau chronologique des années où les femmes ont obtenu le droit de vote

Il nous a paru intéressant d'établir le tableau chronologique de l'octroi du droit de vote aux femmes dans le monde. Une étude approfondie de la commission de la condition de la femme des Nations Unies a été la base de notre travail. Sont mentionnés ci-dessous les pays où les femmes ont le droit de voter à toutes les élections et dans les mêmes conditions que les hommes. La date correspond à l'année où ce droit a été accordé. Il faut remarquer à ce propos que dans de nombreux pays, ce droit n'a pas été octroyé d'emblée mais courroux, en quelque sorte, une lente évolution, qui n'accorde, longtemps, que des droits partiels ou à des conditions différentes de celles des hommes. Ainsi, parfois, les femmes n'eurent longtemps le droit de vote qu'à l'échelon municipal. Elles durent parfois, pour avoir le droit d'exprimer leur opinion, prouver qu'elles étaient titulaires d'un diplôme leur ouvrant l'exercice d'une profession libérale (Argentine), qu'elles avaient 30 ans (Grèce, 21 ans pour les hommes), qu'elles avaient une certaine instruction (... qu'on exigeait nullement de leurs compagnons), qu'elles avaient payé des impôts d'un montant au moins égal à une livre sterling (ouest Nigéria), etc. En Belgique, par exemple, les femmes ont le droit de vote pour les affaires municipales depuis 1921; cependant, certaines d'entre elles eurent bien avant 1948 le droit de vote pour les élections nationales; il s'agissait des veuves et mères demeurées veuves de soldats morts au champ d'honneur ou de civils tués pendant la première guerre mondiale, ainsi que des femmes emprisonnées pour des motifs patriotiques pendant cette même guerre.

Etats-Unis d'Amérique	1869	Rép. fédérale allemande	1919
Pour la première fois, à cette date, les femmes ont obtenu le droit de voter dans les mêmes conditions que les hommes. Cependant, ce droit ne s'appliquait qu'aux femmes du Wyoming qui était alors un territoire. Les citoyens d'un territoire votaient aux élections locales et territoriales mais non aux élections fédérales. Lorsque le Wyoming est devenu un Etat, les femmes se sont vu automatiquement accorder le droit de vote aux élections fédérales. C'était en		Dans ce pays, en 1946, le vote a été déclaré obligatoire pour les hommes, facultatif pour les femmes.	
1890	Afrique du Sud	1930	1919
Espagne	1931	Brésil	1932
Finlande	1932	Uruguay	1932
Norvège	1932	Thaïlande	1932
Islande	1935	Ceylan	1934
Danemark	1942	Cuba	1934
Rép. social. soviétique de	1944	Turquie	1934
Biélorussie	1945	Birmarie	1935
Ukraine	1945	Les Philippines	1937
URSS	1946	Républiques dominicaines	1942
Luxembourg	1946	France	1944
Canada	1946	Indonésie	1945
Dans plusieurs provinces du Canada, les femmes eurent droit de suffrage aux élections fédérales avant d'avoir le droit de prendre part aux élections provinciales.		Guatémala	1945
Nouvelle-Zélande	1893	Hongrie	1945
Australie	1902	Italie	1946
Finlande	1906	Japon	1946
Norvège	1913	Panama	1946
Islande	1915	Trinité et Tobago	1946
Danemark	1915	Yougoslavie	1946
Rép. social. soviétique de	1917	Albanie	1946
Biélorussie	1917	Libéria	1946
Ukraine	1917	Argentine	1947
URSS	1917	Bulgarie	1947
Luxembourg	1918	Vénézuéla	1947
Canada	1918	Belgique	1948
		Israël	1948
		Chili	1949
		Costa Rica	1949
		Inde	1949
		Salvador	1950
		Népal	1951
		Bolivie	1952
		Grèce	1952
		Jamaïque	1953
		Colombie	1954
		Ethiopie	1955
		Ghana	1955
		Pérou	1955
		Nicaragua	1955
		Camodge	1956
		Cameroun oriental	1956
		Congo (Brazzaville)	1956
		Dahomey	1956
		Côte d'Ivoire	1956
		Gabon	1956
		Guinée	1956
		Haute-Volta	1956
		Laos	1956
		Madagascar	1956
		Mali	1956
		Mauritanie	1956
		Niger	1956
		Pakistan	1956
		Rép. arabe unie	1956
		République centrafricaine	1956
		Sénégal	1956
		Tchad	1956
		Viet-Nam	1956
		Haiti	1957
		Honduras	1957
		Liban	1957
		Malaisie	1957
		Nigéria (Ouest)	1958
		Somalie	1958
		Chypre	1959
		Maroc	1959
		Tunisie	1959
		Burundi	1961
		Rwanda	1961
		Sierra Leone	1961
		Tanganyika	1961
		Cameroun occidental	1962
		Monaco	1962
		Ouganda	1962
		Iran	1963

(Suite)

« Oh ! non, je n'oserai jamais ! » haleta Janu. J'aurais trop peur. Et ils me chasseraient. »

Le fleuve se mit à rire :

« Peur, toi ? » dit-il. « Quand tu n'as pas peur du lézard vert, ni du serpent dans les bambous (Janu sursauta, et des grands tritons qui grondent en passant sur le pont. Trop bruyants, les trains, ajouta-t-il. « J'aime mieux les paquebots. »

Janu oublia d'avoir peur du serpent dans les bambous — dont elle avait d'ailleurs toujours ignoré l'existence. Qu'est-ce qu'un paquebot ? demanda-t-elle.

« C'est un grand bateau », répondit le fleuve, « si grand qu'il peut porter des centaines de personnes ; les paquebots voguent là-bas sur la mer avec des lumières qui brillent toute la nuit. »

Janu retint son souffle.

« Est-ce qu'il en viendrait un jusqu'ici ? », demanda-t-elle.

Ca m'étonnerait », dit le fleuve. « Trop gros, tu comprends. Le catamaran que j'emmène suffit bien. Mais Chandum pourrait venir voir un paquebot, un de ces jours. »

« On ne laisse jamais aller à l'école », dit tristement Janu. « On pourrai pas venir une petite fille... »

« Essaie de rejoindre l'école », dit le fleuve.

« N'oublie pas, ça ne dépend que de moi, » demanda-t-elle.

Il paraissait plus endormi que jamais, et Janu l'entendait à peine maintenant. Elle se rapprocha des yeux et se redressa. Elle avait dû rêver. Elle descendit de sa pierre et contourna avec précaution le bosquet de bambous pour rejoindre le sentier qui traversait les champs de riz. C'est alors qu'elle crut entendre de nouveau le fleuve. Il riait doucement sous cape, d'un rire satisfait et toujours endormi.

Elle y était enfin arrivée, mais ce n'avait pas été sans peine. D'abord, il avait fallu qu'elle attende que son père soit parti pour les champs et que sa mère se soit mise à faire la cuisine. Elle avait alors peigné ses cheveux et mis dedans le ruban rouge que lui avait donné autrefois la mère de Meena. L'oncle avait terminé son petit déjeuner de riz froid et de mangues salées, puis s'était endormi. Le petit Apu suçait son pouce d'un air ravi. Ettan et Ramu étaient déjà partis pour l'école. Ramu se servait d'une ardoise qui avait d'abord été celle

d'Ettan. Janu aimait bien la prendre, quand personne ne regardait, pour y faire des dessins ; en silence, elle dessinait le bateau de Chandum, le petit bois de bambous où l'école. Sur une ardoise, on peut dessiner des choses, et puis les effacer et les remplacer d'autres.

Elle installa le petit Appu sur la natte et se dirigea vers la haie. Le petit Appu poussa un hurlement. Janu revint à la haie et le prit dans ses bras. Le petit Appu gloussa de joie et lui enfonce un poing droit dans la figure. Elle murmura : « Bon ! je vous ai fait mal ! va falloir que je le remmène ! Mais si je te mets à crier quand nous serons là-bas, je te jetterai dans les arbres et les perroquets viendront te prendre ; »

Elle était arrivée à l'école hors d'halene, et elle était restée près de la porte, à écouter le maître raconter l'histoire d'un prince nommé Acoka, qui était devenu un gand roi. Le petit Appu s'était éveillé et avait fini par se trouver accroché aux genoux de son père. Petit à petit, elle s'était rapprochée et avait fini par se trouver accrochée aux genoux de son père. Petit à petit, elle s'était rapprochée et avait fini par se trouver accrochée aux genoux de son père.

« C'est un bâtiment qui ressemble à un crayon, à un énorme crayon ; tout en haut, il y a une lumière brillante, qui se voit de très loin, pour guider les paquebots qui vont sur la mer. »

« Est-ce qu'un paquebot ressemble à un catamaran, monsieur ? » demanda Nanu, dont la mère vivait toute seule au bord d'une clairière dans la forêt. Nanu avait à faire plus de trois kilomètres à pied, matin et soir, pour venir à l'école.

« Qui peut répondre à la question de Nanu ? » dit le maître, et Janu, oubliant tout d'un coup le petit Appu et sa propre timidité, se leva et répondit d'une voix claire :

« C'est beaucoup beaucoup plus grand qu'un

catamaran, monsieur, » répondit le maître. Et la grande pour manifester son soulagement, et son père déclara qu'il allait prendre le bâton, un de ces jours, pour lui apprendre à aller se promener quand il y avait tant de travail à faire, et bien d'autres choses du même genre, comme c'était son habitude quand il rentrait fatigué à la maison. Mais elle garda pour elle son secret, aussi précieusement que la pièce de cuivre toute neuve qu'elle faisait briller avec du jus de tamarin tous les soirs, avant de la glisser avec précaution sous sa natte. Bien sûr, quand Ettan — c'est-à-dire Gopi — serait rentré de l'école, tout le monde serait au courant de son escapade. Mais personne ne saurait ce que le maître lui avait dit, ne connaîtrait la promesse qui brillait dans son cœur comme la pièce de monnaie brillait au soleil. « Si tu veux vraiment venir à l'école », avait dit le maître, « je tâcherai de convaincre ton père. Ne t'inquiète pas. Je suis sûr que nous trouverons un moyen. »

(A suivre.)